

Canada Province de Québec
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
Le 3 novembre 2020

À une séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri tenue au Centre municipal au lieu et heure ordinaires de ce conseil, le mardi 3 novembre 2020 à 20 heures, conformément à l'article 145 du Code municipal.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

280-2020 **Séance du conseil en temps du COVID-19**

Le conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri siège en séance ordinaire ce mardi 6 octobre 2020 ;

Sont présents à cette séance messieurs Marco Lizotte, Alain Castonguay, Gaston Roy, Noël Alexandre et Roland Lévesque ainsi que monsieur le maire Frédéric Lizotte et monsieur Pierre Leclerc, directeur général. Le respect des distanciations et des mesures d'hygiène a été respecté ;

Absent de la séance Monsieur Frédéric Dionne

Considérant que tout conseil peut tenir ses réunions du conseil dans une salle à la condition de respecter les consignes de la Santé publique, particulièrement celles concernant la distanciation et l'hygiène.

281-2020 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Considérant que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance ;

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Séance du conseil en temps du COVID-19**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal**
5. **Approbation des comptes**
6. **Comité de développement**
7. **Comité de la Famille et des Aînés**
8. **Règlement numéro 291 (SECOND PROJET) visant à modifier le règlement de zonage numéro 160 afin de retirer l'exigence de respecter la marge avant maximale dans les zones de type « RA », « RB », et « RC »**
9. **Adoption du second projet de règlement numéro 291 visant à modifier le règlement de zonage numéro 160 afin de retirer l'exigence de respecter la marge avant maximale dans les zones de type « RA », « RB », et « RC »**
10. **Règlement numéro 292 modifiant le règlement numéro 290 concernant l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau**

11. Budgets révisés 2020 de l'OH du Kamouraska Est
12. Remise des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil, du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et de la Politique de gestion contractuelle
13. Budget 2021 — Lieu d'enfouissement sanitaire
14. Liste des personnes endettées pour taxes (Article 1022 du Code municipal)
15. Programmation des travaux de la TECQ 2019-2023 — Révisée 4
16. Calendrier des séances du conseil
17. Demande de subvention au Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC) dans le dossier des paniers de Noël
18. Aide financière du ministère des Transports et des Affaires municipales et de l'Habitation
19. Suivi du dossier de monsieur Marc Anctil
20. Réhabilitation structurale d'un TTOG 1200 — au 164 Route 230
21. Projet de règlement sur les animaux — questionnaire
22. Soumission de Publicité P. A. Michaud — Article promotionnel
23. Avis de motion — Règlement concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
24. Avis de motion — Règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants
25. Avis de motion — Règlement concernant les nuisances
26. Avis de motion — Règlement relatif à la prévention incendie
27. Demande de dérogation mineure au 70 Route 230
28. Ciné Kamou
29. Grande semaine des tout-petits
30. Correspondance
31. Période de questions
32. Décoration de Noël
33. Demande de l'industrie Damabois
34. Dossier Jérôme Poirier
35. Moisson Kamouraska
36. Report de journée de vacances 2020 à 2021 du directeur général
37. Levée de l'assemblée

282-2020 **Adoption du procès-verbal**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte s'informe auprès des membres du conseil, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal du 6 octobre 2020.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie du procès-verbal,

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque
Et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

À titre de directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, je soussigné, Pierre Leclerc, atteste que la municipalité dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées au mois d'octobre 2020, et ce, telles que présentées.

Pierre Leclerc, directeur général

Le rapport de l'état des activités financières de la municipalité et du Site d'enfouissement au 31 octobre 2020 a été déposé et remis aux membres du conseil.

283-2020

Approbation des comptes

Administration générale

Postes Canada	Timbres	317,33 \$
Canadien National	Signaux lumineux	326,50 \$
Capital assurance	Assurance collective	1 385,11 \$
Hydro-Québec	Centre municipal	698,18 \$
	Lumières	390,81 \$
	Maison de la culture	457,38 \$
Le Placoteux	Avis public rôle triennal	152,00 \$
Matériaux direct	Rue de l'Église	2 987,60 \$
Ville St-Pascal	matières rés. (juillet, août)	22 645,15 \$
Superpass	Essence	173,71 \$
Bell Canada	Service	447,79 \$
Bell Mobilité	Service	114,32 \$
Hydro Québec	Pompe	1 331,78 \$
	Puits, garage, égouts	165,18 \$
Ministre des Finances	Sûreté du Québec	23 486,00 \$
Bell Mobilité	Service	87,49 \$
Vaillancourt Émie	Déplacement	74,44 \$
Salaires	Octobre	18 027,31 \$
6TEMTI inc	Support informatique	297,79 \$
Agro-Enviro-Lab	Analyse eau	381,72 \$
Automation JRT	Eau potable	574,88 \$
Bétonnière du Golfe	Rue de l'Église, halte, vélo	923,26 \$
Buro plus	Fournitures bureau	228,89 \$
Campor Environnement	Vidange des bassins	2 978,50 \$
Chem Action	Eau potable	635,81 \$
Fonds inf. terr.	Mutations (3)	15,00 \$
Avantis Coopérative	Entr. Centre, 150 ^e	699,76 \$
Base 132	Journal octobre, projet 150 ^e	455,30 \$
IDC	Service informatique	20,13 \$
Jean Morneau	Location perceuse	153,61 \$
Jean-François Boucher	Conciergerie	201,21 \$
Landry Raynald	Vitres	45,00 \$
Le Placoteux	Avis public	250,65 \$
Produits Unique	Chlore	86,23 \$
MRC Kamouraska	Inspection régionale	4 088,00 \$
PG Solutions	Chèques	591,89 \$
SADC	Adhésion	34,49 \$
Salopette & l'Aventurier	Lunettes sécurité	99,21 \$
Site enfouissement	Remb. TPS & TVQ	1 176,19 \$
Tabagie Lunik	Fournitures bureau	<u>25,34 \$</u>
	Total	87 230,94 \$
	Solde dans EOP :	129 408,87 \$
	Solde dans EOP – Avantages	305 811,82 \$

Site d'enfouissement

Hydro-Québec	Électricité	3,25 \$
Hydro-Québec	Électricité	<u>1 322,07 \$</u>

Total	1 325.32 \$
Solde dans EOP :	123 698.70 \$
Solde dans EOP – Avantages	105 026.21 \$

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de cette liste avant la séance du conseil, les comptes n'ont pas été lus. Monsieur le maire Frédéric Lizotte a mentionné le solde des comptes à payer, le solde aux livres et a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des questions concernant ces comptes.

**Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay
Et résolu unanimement** que les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés et payés à qui de droit.

284-2020 **Comité de développement**

Aucune rencontre

285-2020 **Comité de la Famille et des Aînés**

Monsieur Marco Lizotte, conseiller, informe les membres du conseil que des rencontres ont eu lieu le 9 octobre et le 26 octobre 2020. Il a été discuté lors de ces rencontres de l'Halloween, paniers de Noël, Fête de Noël et isolement des personnes.

Une prochaine rencontre est prévue le 12 novembre 2020.

286-2020 **Règlement numéro 291 (SECOND PROJET) visant à modifier le règlement de zonage numéro 160 afin de retirer l'exigence de respecter la marge avant maximale dans les zones de type « RA », « RB », et « RC »**

Attendu que les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) à la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri;

Attendu qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par monsieur Roland Lévesque lors de la séance du 6 octobre dernier;

En conséquence,

**Il est proposé par : monsieur Gaston Roy
Et résolu unanimement que :** le présent règlement portant le numéro 291 est adopté et qu'il soit statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage numéro 160 est modifié par le remplacement de l'article 5.2.3.1 par ce qui suit :

« 5.2.3.1 Marge avant

Sous réserve des dispositions générales prescrites aux articles 4.2.1 et 4.2.3 du présent règlement, la marge de recul avant minimale est

établie à 6 mètres (20 pi) dans les zones résidentielles « RA », « RB », et « RC » identifiées au plan de zonage. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Frédéric Lizotte
Maire

Pierre Leclerc
secrétaire-trésorier

287-020

Adoption du second projet de règlement numéro 291 visant à modifier le règlement de zonage numéro 160 afin de retirer l'exigence de respecter la marge avant maximale dans les zones de type « RA », « RB », et « RC »

Attendu que la municipalité applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

Attendu que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 octobre dernier sur le premier projet de règlement numéro 291;

Attendu que la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet de afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

En conséquence;

Il est proposé par : monsieur Noël Alexandre

Et résolu unanimement que : soit adopté le second projet de règlement numéro 291 conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Frédéric Lizotte
Maire

Pierre Leclerc
secrétaire-trésorier

288-2020

Règlement numéro 292 modifiant le règlement numéro 290 concernant l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par monsieur Marco Lizotte, conseiller, lors de la séance du 6 octobre 2020.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay
Et résolu unanimement que :

Le règlement numéro 290 concernant l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau est modifié par le remplacement de l'article 15 par le suivant :

« Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi. Sous réserve du deuxième alinéa ci-après, il abroge le règlement numéro 221 et les articles 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4 et 3.1.5 du règlement numéro 257.

À l'égard d'un bâtiment déjà érigé au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement, le règlement numéro 221 et les articles 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4 et 3.1.5 du règlement numéro 257 continuent de s'appliquer jusqu'à la première des échéances suivantes :

- a. Le jour où les travaux, à l'égard de ce bâtiment, ont été réalisés pour assurer le respect du présent règlement;
- b. À l'expiration du délai d'un (1) an prévu à l'article 9 du présent règlement, le propriétaire d'un bâtiment déjà érigé devant ainsi, à compter de cette dernière date, avoir pris les moyens pour respecter le présent règlement. »

289-2020 **Budgets révisés 2020 de l'OH du Kamouraska Est**

Considérant que des budgets révisés en date du 24 avril 2020, 17 juin 2020 et 3 juillet 2020 ont été adoptés par l'Office d'Habitation du Kamouraska Est;

Considérant que la municipalité contribue à 10 % du déficit de l'immeuble situé au 10 rue Chamberland, numéro d'ensemble immobilier 2093;

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu à l'unanimité : conseil accepte les budgets révisés du 24 avril, 17 juin et 3 juillet 2020.

290-2020 **Remise des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil, du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et de la Politique de gestion contractuelle**

Le directeur général distribue aux membres du conseil présents le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires. Il informe les membres du conseil qu'ils doivent mentionner tous les immeubles qu'ils possèdent sur le territoire de la municipalité et ailleurs; ainsi que l'adresse qui les rend éligibles au poste de conseiller ou maire. Ils doivent indiquer leurs emprunts, etc. Une copie de la Politique de gestion contractuelle leur est remise ainsi qu'une copie du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. (Règlement 281).

291-2020 **Budget 2021 – Lieu d'enfouissement sanitaire**

Considérant que la municipalité a mandaté la firme comptable Mallette pour l'aider dans la préparation du budget d'opération du Site d'enfouissement sanitaire 2021;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du budget.

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que : 1) le conseil accepte le budget 2020 et qui se détaille comme suit :

DÉPENSES

Dépenses d'opération :

Frais de gestion	13 500.00 \$
Frais d'entretien	12 500.00 \$
Honoraires (Ingénieurs)	4 800.00 \$
Comptabilité & Vérification	2 600.00 \$
Assurances	6 500.00 \$
Frais de caisse	200.00 \$
Entretien des étangs	22 400.00 \$
Entretien et réparation	10 000.00 \$
Matériel de bureau	500.00 \$
Électricité	18 000.00 \$
Analyse de l'eau	2 000.00 \$
Imprévus	<u>3 000.00 \$</u>

Total **96 000.00 \$**

REVENUS

Revenus d'intérêts	12 959.00 \$
Quote-Part Municipalités	<u>83 041.00 \$</u>

Total **96 000.00 \$**

2) une quote-part de 7 \$ la tonne de déchets soit chargée aux municipalités. (Ce calcul se fait sur la quantité de tonnes métriques de l'année 2008). La facturation sera effectuée en juillet.

292-2020 **Liste des personnes endettées pour taxes (Article 1022 du Code municipal)**

Le directeur général dépose la liste des personnes endettées pour taxes selon l'article 1022 du Code municipal. Étant donné que la date de la vente des immeubles a été changée en vertu du dernier alinéa de l'article 1026, cet état sera préparé au cours du quatrième mois précédant le mois fixé pour cette vente.

293-2020 **Programmation de la TECQ 2019-2023 – Révisée 4**

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant

comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

294-2020

Calendrier des séances du conseil 2021

Considérant que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

En conséquence,

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que : 1) le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le mardi au Centre municipal et débuteront à 20 h.

2) un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général/secrétaire/trésorier conformément à la loi qui régit la municipalité.

12 janvier	2 février
2 mars	6 avril
4 mai	1 juin
20 juillet	3 août
7 septembre	5 octobre
16 novembre	7 décembre

295-2020

Demande de subvention au Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC) dans le dossier des paniers de Noël

Considérant que notre agente de développement communautaire est familière avec les demandes de subventions au gouvernement;

Considérant que la municipalité est maintenant responsable des demandes pour les paniers de Noël, depuis 2018;

Considérant les impacts majeurs qu'à la COVID sur les méthodes habituelles pour amasser des dons pour les paniers de Noël (tel que la guignolée);

Considérant qu'au moins 4 conseillers ont répondu positivement à la demande de Mme Émie Vaillancourt, agente de développement, afin qu'elle puisse faire la demande au Fond d'Urgence pour l'appui communautaire (FUAC);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que: la municipalité soit fiduciaire des sommes du FUAC pour la demande de subvention pour les paniers de Noël du Kamouraska. L'argent sera remis à Moisson Kamouraska pour la confection des paniers de Noël.

296-2020 **Aide financière du ministère des Transports et des Affaires municipales et de l'Habitation**

Le directeur général informe les membres du conseil que madame Marie-Ève Proulx, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, dans un courriel daté du 13 octobre 2020 annonce une aide financière de 13 158 \$ pour l'entretien des routes locales.

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts sur les finances municipales, la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri recevra une aide financière de 39 869 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

297-2020 **Suivi au dossier de monsieur Marc Anctil**

Le directeur général fait la lecture du courriel du Sergent Laurier Michaud, de la Sûreté du Québec, concernant le dossier de monsieur Jean-Guy Gallant.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu que: le conseil demande à monsieur le Maire Frédéric Lizotte de faire parvenir une lettre informant monsieur Gallant que le conseil ne tolère pas les propos et agissements que monsieur Gallant a tenus contre messieurs Pierre Leclerc, directeur général, Marc Anctil, employé municipal ainsi que contre les élus municipaux.

Monsieur Noël Alexandre, conseiller. Pas d'accord

298-2020 **Réhabilitation structurale d'un TTOG 1200 – au 164 Route 230**

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que: le conseil demande au directeur général de préparer les documents d'appels d'offres pour demander des soumissions sur invitation concernant les travaux de réhabilitation structurale d'un TTOG 1200 situé au 164 Route 230.

299-2020 **Projet de règlement sur les animaux – questionnaire**

Le directeur général a fait parvenir aux membres du conseil une copie du questionnaire et informe ceux-ci qu'ils ont jusqu'au 1^{er} décembre 2020 pour transmettre leurs commentaires au directeur général.

300-2020 **Soumission de Publicité P.A. Michaud – Article promotionnel**

Le directeur général dépose la soumission de Publicité P.A. Michaud concernant l'achat de sacs glacière avec le nom et le logo de la municipalité.

Étant donné la quantité évaluée trop grande, le conseil mandate le directeur général pour redemander une soumission pour une quantité de 500 sacs glacière.

301-2020 **Avis de motion – Règlement concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

Monsieur Alain Castonguay, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du projet de règlement concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. Ce projet de règlement a été présenté par monsieur le directeur général lors de cette séance et des copies étaient disponibles.

302-2020 **Avis de motion - Règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants**

Monsieur Marco Lizotte, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du projet de règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants. Ce projet de règlement a été présenté par monsieur le directeur général lors de cette séance et des copies étaient disponibles.

303-2020 **Avis de motion – Règlement concernant les nuisances**

Monsieur Gaston Roy, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du projet de règlement concernant les nuisances. Ce projet de règlement a été présenté par monsieur le directeur général lors de cette séance et des copies étaient disponibles.

304-2020 **Avis de motion – Règlement relatif à la prévention incendie**

Monsieur Gaston Roy, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du projet de règlement relatif à la prévention incendie. Ce projet de règlement a été présenté par monsieur le directeur général lors de cette séance et des copies étaient disponibles.

305-2020 **Demande de dérogation mineure au 70 Route 230**

Demande de dérogation mineure 2020-001 de monsieur Marc Anctil au 70 Route 230, relativement à l'emplacement du garage qui ne respecte pas la marge de recul arrière de 4 mètres. Le point le plus rapproché de la limite arrière de la propriété est de 3,53 mètres – Dérogation de 0,07 mètre.

Considérant que la demande concerne le règlement de zonage ou de lotissement, mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol.

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme.

Considérant que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant.

Considérant que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété.

Considérant qu'une demande de dérogation mineure avait été accordée le 7 juin 2016 pour la marge de recul latérale du garage à 1,97 mètre; et cependant la marge de recul n'avait pas été traitée.

Considérant que le C.C.U. a recommandé l'acceptation de cette dérogation.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Résolu à l'unanimité que : le Conseil municipal accorde la dérogation mineure à monsieur Marc Anctil au 70 Route 230 lui permettant de réduire la marge de recul arrière à 3,53 mètres au lieu de 4 mètres comme stipulé à l'article 5.5.2.3 du règlement de zonage de la municipalité Saint-Philippe-de-Néri.

306-2020

Ciné Kamou 2021

Suite aux explications du directeur général

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que: la municipalité s'engage à participer au projet et à investir une tranche de 500 \$ du FDMK Volet culturel

307-2020

Grande semaine des tout-petits

Considérant que la Grande semaine des tout-petits qui se déroule du 15 au 21 novembre 2020 représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l'ensemble de la société;

Considérant que la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein potentiel;

Considérant que la municipalité détient une politique familiale;

Considérant que la municipalité souhaite se joindre à ce mouvement et que les tout-petits du Québec représentent l'avenir de notre société et attendu que la Grande semaine constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise;

Considérant que la municipalité organise les activités suivantes :

- Œuvres collectives des garderies et maternelle
- Montage de photos des garderies et maternelle
- Concours de photos Kamouraskois
- Promotion de tout-petits sur les réseaux sociaux
- Distribution du matériel de promotion aux garderies et maternelle afin de souligner la Grande semaine des tout-petits;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par : par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que : la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri signifie son appui au mouvement, s'engage à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire.

308-2020 **Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents suivants :

- Ministère des Affaires et de l'Habitation : Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 202.1

Afin qu'ils soient soumis à la connaissance des membres du conseil avant de les déposer aux archives.

309-2020 **Période de questions**

Suite à une question de monsieur Gilles Gallant, les membres du conseil ont autorisé des travaux pour corriger le problème de drainage sur sa propriété.

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

310-2020 **Décoration de Noël**

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que: le conseil accepte de faire l'achat de 6 bons d'achat d'une valeur de 50 \$ chacun dans les commerces de la municipalité concernant un concours pour les décorations de Noël dans la municipalité.

311-2020 **Demande de l'industrie Damabois**

Le directeur général fait la lecture de la lettre de la compagnie Damabois concernant le raccordement aux services municipaux d'aqueduc.

Les membres du conseil demandent au directeur général de s'informer auprès de notre firme d'ingénieurs pour savoir si suite aux travaux d'installation des surpresseurs d'incendie, la municipalité pourra fournir un débit de 1 000 gallons/min.

312-2020 **Dossier Jérôme Poirier (Terrain ancien Hôtel Canada)**

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil accepte de verser un montant de 9 375 \$ (75%) plus 625 \$ (Remboursement d'une partie de la TPS et TVQ) pour un montant total de 10 000 \$ à monsieur Jérôme Poirier.

313-2020 **Moisson Kamouraska**

Aucun montant ne sera versé

314-2020 **Report de journée de vacances 2020 à 2021 du directeur général**

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil accepte de reporter 7 jours de vacances de 2020 à 2021 du directeur général.

315-2020 **Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy
Et résolu unanimement que : la présente séance soit levée à
21 h 05.

Frédéric Lizotte,
Maire

Pierre Leclerc
Directeur général

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.